Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An	20 francs.	Annonces	la ligne	0,40
Six Mois	10 —	Réclames	—	0,75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	—	1,50
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Locale	—	3,00

Entre gens qui se connaissent bien

Ceux qui, comme nous, ne voient jamais les chefs de la *Sociale* qu'en « grand pontifeat » pérorant avec des larmes attendries dans la voix, parlant de fraternité universelle, et se déclarant prêts à mourir pour le dernier des prolétaires, ceux-là, dis-je, ne connaissent pas le fond du cœur de ces bons apôtres.

Populo n'est pas plus avancé que nous. Il ne connaît ses meneurs que dans leurs *tratata*, et quand il les a entendus, il se dit : Ça c'est des amis de l'ouvrier ! Ça c'est des purs, des vrais qui se feraient couper en deux pour nous.

Il n'y a que les « camarades », les chefs et sous-chefs pour se bien connaître entre eux. Ils se voient dans la coulisse, après les grandes représentations sous forme de conférences. Ils savent les histoires des uns et des autres et quand ils se mettent à casser du sucre sur la tête d'un des leurs, on peut être sûr que ce sucre n'est pas de l'amidon. C'est du pur et du vrai.

Cela dit, écoutons, d'après le *Travailleur* ce que les *chefs* d'Armentières et leur *Réveil* franc-maçon pensent du citoyen Renard, un chef de la *sociale* lilloise :

Qui ne se souvient de la violence avec laquelle, pendant la grève du textile, notre camarade Renard fut traité par le *Réveil du Nord* et les francs-maçons, ou plutôt les vilains jésuites qui constituaient l' « Etat major de la grève » d'Armentières-Houplines, lequel, nous nous empressons de le déclarer, n'avait absolument rien de commun avec le « Comité de la grève ».

« L'Endormeur » — traitait Renard de paresseux, d'ignorant, d'incapable, de bon à rien, etc , etc. — Dans les conversations particulières, les marionnettes dont Delesalle tirait les ficelles, insinuaient qu'il était un *voleur*, un *voyou*, une *sale crapule*, qui n'avait jamais rien fait de bien et qui n'avait jamais eu envie de bien faire. Peut-être le fr.·. Daudrumez, voudra-t-il nous dire un jour de qui il tenait ces renseignements et le fr.·. Rivola, si c'est son protecteur et patron Edouard papiers peints qui les lui avait procurés. »

Le tableau est joli, n'est-ce pas ?

Et ne croyez pas que les francs-maçons socialistes d'Armentières ont fait la paix, depuis, avec les Renard, les Delory et leur *Travailleur*.

Non, le journal des chefs armentiérois nous apprend que « les terre-neuve de Delory sont venus devant les camarades socialistes à la Maison du Peuple et ne pouvant taire la vérité qu'en calomniant et en mentant, ils ont *sali* et *diffamé* à leur aise Daudrumez, Rivola et plusieurs de nos militants ».

Et ils disent que s'ils sont francs-maçons, le P. O. F. de Delory qui tempête contre les francs-maçons en contient lui-même une jolie collection tels que le fr.·. Paul Constans, député du P. O. F. de Montluçon, le fr.·. Raymond Lavigne, le fr.·. Myrens, le fr.·. greffier de la fédération collectiviste de l'Isère, tous francs-maçons et francs-compagnons de Delory.

(Remarquons en passant comme le Poulpe maçonnique jette ses longs tentacules dans tous les milieux.)

Et il paraît que la dispute est si violente entre les amis armentiérois de Delory et les amis du fr.·. Daudrumez, que ce dernier ayant demandé compte à un « terre-neuve » de Delory de ses « calomnies », « celui-ci répondit par de nouvelles injures dans le ton persifleur et faux qui lui est habituel ». Si bien que « devant une telle insolence, le citoyen Daudrumez giffla M. Brizon, qui lui répondit par un coup de poing dans le visage. »

D'où procès devant... la justice bourgeoise, devant le Tribunal correctionnel !

Jolis, n'est-ce pas, tous ces défenseurs *désintéressés* de l'ouvrier.

Et n'oubliez pas surtout que ces *frères* de la *Sociale* se connaissent parfaitement et ne laissent paraître que les misères intestines qu'ils veulent bien faire voir au public.

***

Et maintenant, voulez-vous savoir au juste ce que les guesdistes à la Delory pensent à leur tour des socialistes selon le *Réveil* et Jaurès.

Regardez cette lessive en famille à laquelle procédait dernièrement à Roubaix, le citoyen Urbain Gobier, un franc-parleur du collectivisme :

Les socialistes ministériels, qui, il y a quelques années, n'avaient même pas de souliers à se mettre aux pieds, maintenant qu'ils sont devenus les amis du gouvernement, possèdent des châteaux et des usines plus grandes que celles du capitaliste Motte, et ont leurs poitrines couvertes de décorations plus ou moins royales.

Et après cela, braves grévistes de la vallée de la Lys, criez bien fort : Vive Jaurès ; Vive Desmons ! Vive Daudrumez ! Vive le *Réveil* ! Vivent tous ces socialistes ministériels ! Vivent tous « les exploiteurs de grève », comme dit le *Travailleur* lui-même !

DEM.

DEMANDEZ A NOS PORTEURS
Pour 15 centimes
L'ALMANACH CATHOLIQUE
de Roubaix
POUR 1904
164 pages de texte et de gravures

ROUBAIX

La Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix et Tourcoing a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure, les projets de Tarifs spéciaux ci-après :

Réseau de Roubaix. — Tarif spécial n° 1. (Billets simples). — Ligne n° 1. 1re section. — Lettre D, de la Grande Place à la limite de Croix : Places entières, 0.15, 0,10 ; Demi-places, 0,10, 0,05. — Ligne n° 1, 2e section. — Lettre A, de l'Union à la Grande Place de Roubaix : 0.15, 0.10 ; 0,10, 0.05. — Ligne n° 1 bis. Lettre K, de la Gare à la Fosse-aux-Chênes : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05. — Ligne n° 2. Lettre B, de la Grande Place à la limite de Wattrelos : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05.— De la Grande Place à la Place de Wattrelos : 0,20, 0,15, 0,10, 0,10. — De la Grande Place à la Mackellerie : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05.—De la Grande Place à Mouvaux : 0,20, 0,15 ; 0,10, 0,10,— Ligne n° 3. Lettre C, de la Gare au bureau d'Octroi : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05. — De la Gare à la place de Lannoy : 0,20, 0,15 ; 0,10, 0,10. — Ligne n° 4. Lettre H, de la Gare de Roubaix à la Gare du Pile : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05. — Ligne n° 5. Lettre E, de la limite de Tourcoing à la Grande Place de Roubaix : 0,15, 0,10 ; 0,10, 0,05.

Conditions d'application : La taxe pour les parcours intermédiaires, c'est-à-dire ceux qui sont compris entre deux stationnements ou d'un stationnement au stationnement suivant, sera de 0 fr. 15 en 1re classe et de 0 fr. 10 en 2e classe. Pour chaque section suivante il sera perçu pour les deux classes un supplément de 0 fr. 05 pour chaque section totale ou partielle. Aux stations de rencontre d'une ou plusieurs lignes en communication immédiate, les voyageurs qui continueraient par le plus prochain départ, auront droit à la correspondance pour le parcours supplémentaire moyennant une surtaxe de 0 fr. 05 par chaque section totale ou partielle.

La correspondance doit être réclamée en payant le prix de la place.

Tarif spécial n° 2. — Billets d'aller et retour. — Ligne n° 1, 2e section, lettre A, de la Grande-Place de Roubaix à Tourcoing : 1re classe, 0,30 ; 2e classe, 0,25. — Ligne n° 5, 2e section, lettre E, de la Grande-Place de Roubaix à Tourcoing : 0,30 ; 0,25. — Ligne n° 1 *bis*, lettre K, de la gare à la Fosse-aux-Chênes : 0,25 ; 0,15. — Ligne n° 2, lettre B, de la Grande-Place de Roubaix à Wattrelos : 0,30 ; 0,25. — Id., de la Grande-Place de Roubaix à Mouvaux : 0,30 ; 0,25. — Ligne n° 3, lettre C, de la Grande-Place de Roubaix à Lannoy : 0,30 ; 0,25. — Ligne n° 4, lettre H, de la gare de Roubaix à la gare du Pile, 0,25 ; 0,15.

Conditions d'application : Les billets d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés à l'aller et au retour par la même personne ; en conséquence la vente et l'achat de ces billets sont interdits.

Les billets d'aller et retour ne donnent pas droit à la correspondance. Ils ne sont valables que pour la durée de la journée où ils sont délivrés.

Le retour n'est pas garanti. Les billets non utilisés comme il vient d'être dit n'ont aucune valeur.

Tarif spécial n° 3. (Cartes d'abonnement). — Chapitre Ier, abonnements ordinaires. — 1° Abonnements au réseau entier de Roubaix : 1re classe, 10 fr. ; 2e cl., 7. — 2° De la Grande Place de Roubaix à la Place de Tourcoing : 10 f., 7 fr. — 3° Aux deux réseaux de Roubaix et de Tourcoing : 20 fr., 14 fr. — 4° A une seule ligne du réseau urbain : 5 fr., 3 fr.

Les abonnements pris pour trois, six ou douze mois bénéficieront sur cas prix d'une réduction de 8, 12 et 20 pour cent.

Conditions d'application : Ces conditions restent les mêmes que celles des tarifs d'abonnement homologués par M. le Ministre des Travaux publics, le 17 juin 1896.

Tarif spécial n° 4 (Abonnements et billets d'ouvriers). — Chapitre Ier, cartes d'abonnement. — Abonnements hebdomanaires de 2e classe valables quatre fois par jour ouvrable soit deux fois à l'aller et au retour : prix par semaine, 1 fr. 20.

Chapitre II, billets. — D'un point quelconque du réseau à un autre point du même réseau : billets d'aller et retour, 0,15 c. ; billets simples, 0,10 c.

D'un point quelconque du réseau à la Grande-Place de Tourcoing : billets d'aller et retour, 0,15 c. ; billets simples, 0,10 c.

Conditions d'application : Les billets d'ouvriers seront délivrés les jours ouvrables, dimanches et fêtes exceptés, aux ouvriers et ouvrières domiciliés dans les communes du canton de Roubaix et munis d'une carte d'identité.

Les ouvriers qui logent pendant la semaine dans les communes du canton de Roubaix et qui retournent chez eux le samedi ne sont pas considérés comme domiciliés dans ces communes.

Les demandes de cartes d'identité sont faites comme celles des cartes d'abonnement et accompagnées :

1° D'une attestation du chef de l'établissement industriel auquel l'ouvrier est attaché ;

2° D'un certificat du maire ou du commissaire de police de la résidence de l'ouvrier.

La carte d'identité doit être visée par le chef d'établissement le premier jour de chaque mois.

Les billets d'ouvriers ne sont valables que pour les trains circulant, savoir : de 5 h. à 8 h. du matin, de 11 h. 30 à 2 h. 30 et de 6 h. 30 à 8 h. 30 du soir.

Les billets d'aller et retour ne sont plus délivrés à partir de 2 h. 30 ; ils donnent droit à un retour gratuit sur le même parcours et dans la même journée, retour qui pourra s'effectuer dans n'importe quel train.

Tout ouvrier monté ou descendu dans un parcours autre que celui indiqué, paiera le prix d'un billet simple.

La Compagnie se réserve la faculté de refuser, pendant une période d'un mois, la carte d'identité aux ouvriers qui auront continué à user d'une carte devenue irrégulière, ou qui auront fait de fausses déclarations.

La tombola des Sauveteurs du Nord. — Le tirage de cette tombola est fixé officiellement au dimanche 28 février. M Paul Watine, président de la section de Roubaix, nous prie de recommander à nos lecteurs cette tombola. Nous le faisons d'autant plus volontiers, qu'en y prenant part, ils feront certainement une bonne action et si la chance les favorise, ils feront une bonne affaire, puisqu'avec vingt-cinq centimes, on peut gagner le gros lot, qui est de cinq mille francs en espèces.

On peut encore se procurer des billets dans tous les débits de tabac de Roubaix et des environs et chez M. Tillet, trésorier de la section roubaisienne, 134, rue de Lille.

Société de Secours-Mutuels « Les Anciens Sous-Officiers ». — L'assemblée générale de la Société de Secours-Mutuels *Les Anciens Sous-Officiers*, a été tenue dimanche, sous la présidence de M. Hagard. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Helleboid, rapporteur, donne lecture de son rapport au nom de la commission des finances, pour l'année 1903 L'exercice financier de la Société se solde par un excédent de recettes de 24,238 fr. 16.

M. Hagard constate avec plaisir que la situation financière de la Société est en bon état, il espère que de nouveaux membres honoraires viendront bientôt grossir cet excédent de recettes. Sur sa proposition une adresse de remerciements est votée à M. Gillet, de Lyon, pour le don de 200 francs qu'il a fait à la société. L'assemblée approuve la désignation de MM. Jung et Ghoetals comme membres du Conseil en remplacement de MM. Hennion et Gressier démissionnaires.

Au nom de la Commission des fêtes, M. Carlos Selosse demande le vote d'un crédit de 600 fr. pour le bal du 6 février prochain.

M Hagard fait part à l'assemblée de diverses propositions et fait connaître que M. le Président de la République a envoyé une lettre de remerciements en réponse au télégramme qui lui avait envoyé le jour du banquet.

L'ordre du jour étant épuisé M. Hagard donne la parole au docteur Faidherbe qui va parler de la Dotation de la Jeunesse de France.

M. le docteur Faidherbe déclare qu'il n'insistera pas sur les avantages de la mutualité puisqu'il parle devant des convaincus.

Il rappelle les origines de la Dotation de la Jeunesse de France et dit que c'est pour combler une lacune que cette œuvre fut créée.

Le conférencier parle de l'organisation de la Dotation et sans pouvoir affirmer, il croit que le chiffre de la dot, pour chaque enfant qui aura fait partie de la société pendant dix ans, pourra s'élever de 140 à 180 francs, pour 71 francs de versés.

Il fait ressortir les avantages moraux que les enfants trouvent dans cette société, en prenant de bonne heure le gout de l'épargne. En terminant, M. Faidherbe dit que les jeunes gens inscrits sur leurs contrôles sont des recrues toutes désignées pour les sociétés de secours mutuels.

M. Faidherbe fut très applaudi et M. Hagard se fait l'interprète de la Société pour le remercier.

Chemin d'intérêt commun de Croix à Mouscron. — Le projet de fixation d'alignements et modification d'alignements de ce chemin, dans les traverses de Roubaix et de Tourcoing, est soumis à l'enquête. Il restera déposé à la Préfecture du Nord du 28 décembre au 16 janvier, pour recevoir les observations. Les Conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing seront appelés à donner leur avis sur ce projet.

Les visites à l'Hôtel-Dieu. — L'Administration des Hospices de Roubaix a l'honneur de prévenir le public, qu'en raison de la nouvelle année, la visite des parents aux malades en traitement à l'Hôtel-Dieu, qui a lieu ordinairement le jeudi, est reportée au vendredi 1er janvier, de 11 heures à midi.

Ouverture des fourneaux économiques. — La date d'ouverture des fourneaux économiques est fixée au lundi 4 janvier. Les inscriptions sont reçues au bureau central rue du Château, 4, à partir d'aujourd'hui de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures.

Résultats d'adjudication. — Mardi matin, a eu lieu à la mairie, une adjudication pour l'entretien des propriétés communales, en 1904, 1905 et 1906.

1er lot : Terrassement, maçonnerie, etc., 11,000 francs par an. Cautionnement, 1,100 fr.— 2e lot, Enduit, plâtrage, etc., 3,000 fr. par an. Caut., 300 fr. — 3e lot, Charpente, menuiserie, etc., 10,000 fr. par an. Caut., 1,500 fr. — 4e lot, Couverture, zinguerie, etc., 13,000 fr. Caut., 1,300 fr. — 5e lot, Serrurerie, ferronnerie, etc., 11,000 fr. Caut., 1,100 fr. — 6e lot : Peinture, vitrerie, etc., 27,000 fr. Caut., 2,700 fr. — 7e lot : Canalisations de gaz et d'eau, etc., 7,000 fr. Caut., 700 fr. — 8e lot : Mobilier, tapisserie, etc., 5,000 fr. Caut., 500 fr.

Voici les résultats :

1er lot. — MM. Manche frères, 9.25 0/0 ; Jean Straetman, 4 0/0 ; Edmond Beele, 15 0/0 ; Paul Dhalluin, 11.25 0/0 ; P. Coffin, 12.50 0/0. M. Edmond Beele est déclaré adjudicataire.

2e lot. — MM. D. Decock 33.25 0/0, adjudic. ; G. Chantry, 28.25 0/0 ; F. Chantry, 27 0/0 ; S. Goffin, 17 0/0.

3e lot. — MM. Lecapitaine, 19 0/0, adj. ; J.-B. Degreve, 16,75 0/0 ; H. Jacquet, 16,25 0/0.

4e lot. — MM. G. Deplus, 24,75 0/0 ; D. et A. Delneste, 7,25 0/0 ; F. Desbarbieux, 29 0/0, adj. ; Em. Bourgois, 26 0/0 ; P. Planquart-Benoist, 28,95 0/0.

5e lot. — MM. Louis Lauwers-Lemaire, 39 0/0, adj. ; Devriendt frères, 28 0/0.

6e lot. — MM. Th. et Em. Gilmant, 44,50 0/0 ; Eug. Carbonnelle, 45, 25 0/0 ; R. Niffle, 42.75 0/0 ; L. Lempereur, 40 0/0 ; la Société « Le Travail », 45,25 0/0 ; J. Henneuse, 25 0/0 ; A. Mabe, 4,50 p. 100. En vertu de l'article 5 du décret du 4 juin 1888, la Société le « Le Travail » est déclarée adjudicataire.

7e lot. — MM. Em. Bourgois, 11 0/0 ; P. Blan, quart-Benoist, 22,85 0/0 ; F. Desbarbieux, 25 0/0 adjudicataire.

8e lot. — MM, Watteau-Fournier, 7 0/0 ; A. Inglebert, 20,75 0/0, adj. ; Prouvost-Delescluse, 20,25 0/0 ; Denis Thomas, 2 0/0, (soumission sur papier libre est rejetée par le bureau).

AUX « CISEAUX D'ARGENT »
57, Rue de Lannoy, 57
GRAND CHOIX DE FOURRURES
Etrennes utiles
—o— Maison de Confiance —o—

Dans la gueule du loup. — Dans la soirée de mardi, un comptable, Joseph Verdier, 32 ans, sans domicile, s'est présenté au poste de la police de sûreté pour obtenir un billet de logement. Mais il fut constaté parmi ses papiers, qu'il avait été condamné par la Cour d'appel de Paris, en 1899, à 5 ans d'interdiction de séjour. Il a été arrêté pour être conduit à Lille.

Les écumeurs de la rue. — *Un vol rue Bernard.* — Lundi soir, vers 9 h., des malfaiteurs ont pénétré dans la boucherie de M. Deramant, rue Bernard, 21, et ont enlevé le tiroir du comptoir qui contenait 1 fr. 25, puis un morceau de viande de trois livres placé sur une étagère, d'une valeur de 3 fr.

A qui le portemonnaie ? — M. Jules Messelin, rue Bernard, 7, a trouvé, rue Blanchemaille, un portemonnaie.

Enterrements du 30 décembre. — Mme Amé Delattre, née Rosalie Ailliez, 9 heures, Sainte-Elisabeth. — Dame Julienne Squelbut, 3 heures, Saint-Joseph.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la rue Montaigne. — Mercredi 30 courant, à 8 h. 1/2 du soir, *Café Régnier-Branquart*, rue de l'Abattoir, 1, réunion du Comité de la section ; questions très importantes. — Présence absolument indispensable.

Etat-civil de Roubaix

Bonbonnières
Boîtes et Vanneries garnies
6, rue du Friez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 29 décembre

Naissance. — Lucien Puraye, rue Blanchemaille. — Auguste Vander Plancke, rue de la Barbe-d'Or, 8. — Gabrielle Vandenhaute, rue Blanchemaille. — Alfred Prevost, rue du Fontenoy, cité Moreau, 37. — Marie Lepers, rue Ma-Campagne, 58, cour Vanhecke, 2. — Suzanne De Pagie, rue de la Conférence, cour Vanderhaegen, 11. — Fernand Treffal, rue Masséna, 7. — Jean-Baptiste Mercier, rue du Fontenoy, 208, cour Desmet, 3. — Abel Leclercq, ruelle du Ballon, cour Lefebvre, 13. — Arthur Tassou, rue des Anges, cour Jénart, 5.— Jeanne Lerouge, rue de l'Ommelet, imp. Horace Vernet, 9. — Paul Catteau, rue de Rome, 40. — Christiane Delmotte, rue du Tilleul, cour Roussel, 3. — Marie Cormorant, rue Olivier de Serres, impasse Vandamme, 18.— Denise Daulmérie, Grande-Rue, 127

Mariage. — Julien Endron, 50 ans, menuisier à Zuydcoote, et Elise Gallin, 34 ans, peigneuse, rue Daubenton, 65.

Décès. — Emile Delescluse, 1 an, rue Sainte-Elisabeth, 22. — Jules Delavallée, 19 ans, rue de Beaumont, 52. — Hypolite Herbaut, 39 ans, boulevard de Fourmies, estaminet de la *Clarinette d'Or*. — Marthe Béhague, 23 ans, rue Jules Deregnaucourt, 10. — Eugénie Lepers, 26 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 225.

SAVON DU CONGO *Se méfier des contrefaçons*

WATTRELOS

Une scène au couteau. — *Arrestation du mari à Roubaix.* — Lundi, vers 11 heures, le quartier de la rue des Champs était mis en émoi. Un sieur Legrand, habitant Roubaix, venait de porter à sa femme, qui demeure maisons Lefebvre, plusieurs coups de couteau. Legrand est alcoolique, et nous relations, il y a deux ans environ, une scène conjugale au cours de laquelle il tirait sur sa femme des coups de revolver, à blanc, heureusement.

Le couteau dont Legrand s'est servi était très affilé et pouvait, dans une main plus ferme, devenir une arme mortelle. Mais, grâce aux libations, le coup fut faussé, et Mme Legrand n'a été atteinte que d'estafilades à la tête : l'une des blessures, au crâne, mesure dix centimètres. Aucune d'elles ne met en danger les jours de la victime, à laquelle M. le docteur Dupré a prodigué ses soins. M. Buchart, commissaire de police, s'est rendu rue des Champs et a ouvert une enquête aussitôt.

Charles Legrand, 41 ans, tisserand, demeurant rue du Fort, 38, est venu se constituer prisonnier à Roubaix, mardi matin.

Il a été mis à la disposition de M. le commissaire de police de Wattrelos.

Accident de travail. — Un chauffeur, Cyrille Scherperel, 22 ans, demeurant à la Houzarde, de chez M. Allart rue Nadaud, à Roubaix, blessé à la main droite, 12 jours de repos.

WATTRELOS — Naissances du 28. — Henri et Noël Schatteman, jumeaux, rue de Tourcoing. — Marguerite Rondelaere, Nouveau-Monde. — Marie Bitset, rue de Roubaix prolongée. 7. — Anna Borgye, Martinoire.

Publications de mariages. — Emile Delcambre, 25 ans, tisserand, et Zoé Samain, 24 ans, bobineuse. — Alfred Nys, 27 ans, donneur de trame, et Angèle Derreveaux, 25 ans piqûrière. — Gustave Verbeke, 25 ans, charretier, et Rosalie Bauwens, 23 ans, rattacheuse. — Georges Goddyn, 23 ans, marchand-boucher, et Suzanne Soots, 25 ans, sans profession. — Frédéric De Vocht, employé de commerce, et Zoé Castelain, sans profession. — Théophile Delannoy, 27 ans, tisserand, et Clara Pollet, 22 ans, épluchoeuse.

Mariage. — Corail Bertram, 45 ans, domestique, et Blanche Vanneste, 28 ans, ménagère.

Décès. — Marie-Rose Hien, 83 ans et 6 mois, sans profession, rue de Roubaix prolongée. — Gustave Vanbiervliet, 2 mois et 23 jours, rue des Trois-Pierres. — Florimond Castelain, 68 ans et 5 mois, sans profession, Place.

LEERS. — Naissance du 28. — Joseph Belin, à la Place.

Décès. — Marcel Delsenne, 3 mois, à la Papinerie. — Constance Schietecatte, 77 ans 9 mois, à Gibraltar.

CROIX. — Mariages. — Cyrille Gadeyne, 30 ans, marchand-boucher, à Croix, et Pauline Branquart, 27 ans, sans profession, à Roubaix. — Henri Vandersteene, 26 ans, maréchal-ferrant, et Anna Pattyn, 21 ans, servante, à Croix.

Décès. — Amand Lecomte, 71 ans, contremaître, rue de l'Egalité, 7

WASQUEHAL

Le conseil municipal se réunira à la Mairie aujourd'hui mercredi, à huit heures du soir, en séance extraordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entretien des édifices communaux 1902 (Affaire Picavet) ; vote de crédit. — 2. Voirie : Aqueduc rue de la Brasserie, impasse Lavoisier, égout rue de Tourcoing ; abandon de terrain et construction d'aqueduc rue de l'Allumette.

3. Fixation des alignements du chemin d'intérêt commun 143, embranchement du Triez ; avis du Conseil. — 4. Participation de la commune dans les dépenses de confection et d'expédition des plans d'alignement des chemins de grande communication et d'intérêt commun ; vote de crédit. — 5. Plan du cimetière ; vote d'un crédit. — 6. Pompiers de Tourcoing ; indemnité. — 7. Huis-clos : Assistance ; groupe scolaire du Capreau (demande de M. Picavet).

Cuisine populaire. — L'ouverture de la cuisine populaire aura lieu dimanche 3 janvier.

Révision des listes électorales. — Par arrêté préfectoral, M. Louis Détailleur est désigné pour représenter le Conseil municipal à la Commission de révision des listes électorales pour l'année 1904.

WASQUEHAL. — Mariages. — Joseph Desplanque, 26 ans, cultivateur, à Marcq, et Marie Wattel, 21 ans, sans profession, à Wasquehal. — Clément Tasnière, 25 ans, jardinier, à Wasquehal, et Hélène Semail, 29 ans, gletière, à Wasquehal.

LANNOY. — Naissance du 28. — Jeanne Parent, rue de Tournai.

LYS. — Publication de mariage du 28. — Georges Lallement, 25 ans, domestique, à Lys, et Marie Desmet, 33 ans, journalière, à Lannoy.

Décès. — Henri Doisne, 4 mois, rue de Cohem. — Julien Lefebvre, 10 mois, rue du Bois.

HEM. — Décès du 28. — Paul Delescluse, 42 ans, rue Poivrée.

ANNAPPES. — Mariages du 28. — Ernest Liénard, 32 ans, boucher, à Hellemmes, et Marie Montagne, 27 ans, sans profession, à Annappes. — Henri Dubus, 25 ans, teinturier, à Hem, et Marthe Hotton, 25 ans, journalière, à Annappes.

ASCQ. — Naissances du 28. — Maurice Grimoponot, route Nationale. — Alice Ehon, rue Marceau.

TOURCOING

La question du salaire

Une importante réunion à la Croix-Rouge

Devant la nombreuse assistance présente à la Maison des ouvriers dimanche à 11 h. M. Henri Duquenne a prononcé la conférence suivante sur la question toujours si intéressante du salaire.

Mes chers Amis,

Je vais vous parler aujourd'hui de la question qui passionne le plus les ouvriers : le salaire.

Le salaire, c'est le prix de notre travail, et ce prix doit être suffisant pour faire vivre l'ouvrier et sa famille.

Aujourd'hui la révolution bouleverse tout ; la réduction des heures de travail, les grèves, le chômage menacent de réduire de plus en plus notre salaire. Comment faire pour l'augmenter.

Le salaire et les tarifs

De quoi dépend le salaire.

Le salaire dépend du tarif. Faites grève, disent les politiciens ; réclamez, cinq, dix, vingt pour cent d'augmentation et vous gagnerez une belle semaine.

Au signal donné par les meneurs, le travail cesse, la grève dure deux, quatre, cinq semaines comme à Armentières ; quatorze semaines comme à La Gorgue-Estaires ; l'ouvrier achète à crédit, multiplie les dettes ; les patrons cèdent ; et l'ouvrier constate ensuite qu'il y gagne des semaines plus petites qu'avant la grève.

Les éléments du salaire

Pourquoi ?

Parce que le salaire ne dépend pas seulement du tarif, mais de la qualité des matières employées, du machinisme et surtout du chômage.

Si le patron augmente son tarif de cinq ou de dix pour cent, mais n'a plus que des mauvaises matières, l'ouvrier ne gagne plus sa journée.

Si le patron augmente son tarif de quinze ou vingt pour cent, mais, qu'après la grève, le chômage augmente aussi, l'ouvrier ne gagne plus sa semaine. Examinez et vous trouverez qu'après la grève avec un tarif plus élevé, l'ouvrier attend à chaines, parce que les commandes sont parties à l'étranger et par conséquent il gagne moins qu'avant la grève.

Chaque fois que la chose est nécessaire, il faut demander une augmentation de salaire, mais il faut la demander et l'obtenir sans grève. Dans ce cas que les ouvriers de la même usine s'arrangent soit entre-eux, soit avec les membres de leur Conseil d'usine. Et, après avoir mûrement réfléchi que les plus anciens ouvriers se chargent de présenter loyalement les réclamations à leur patron ils obtiendront le plus souvent de meilleurs résultats. Car le procédé qui consiste à arrêter le travail avant de présenter les réclamations est révolutionnaire.

Les tarifs uniformes

Puisque la semaine que gagne l'ouvrier dépend non seulement du tarif, mais encore de la qualité des matières employées, du machinisme et surtout du chômage, c'est une bêtise de vouloir établir un tarif uniforme pour toutes les usines.

Pourquoi ?

Parce que l'égalité demanderait qu'on établisse en même temps dans toutes les usines, des machines uniformes, des vitesses uniformes, des matières uniformes, des chômages et des tours de chaîne uniformes : c'est parfaitement impossible.

Ce qui est possible, c'est de déterminer certaines bases de salaires uniformes, mais cette question comme celle de la réduction des heures de travail, doit être étudiée et tranchée d'un commun accord par les professionnels à l'exclusion des politiciens. Voilà pourquoi nous réclamons continuellement l'établissement des Conseils consultatifs du travail, des Conseils de conciliation et d'arbitrage, composés de patrons et d'ouvriers.

Le prix de la vie

Le salaire réel doit correspondre au prix de la vie pour l'ouvrier. A Tourcoing, diminuer le prix de la vie, c'est donc augmenter notre salaire.

Le gouvernement anglais est arrivé à abaisser d'une manière extraordinaire le prix des objets de première nécessité, comme le pain, le sucre, le café, le charbon.

C'est un exemple que les Chambres françaises et nos municipalités doivent imiter ; malheureusement nous, ouvriers, nous voyons les impôts augmenter chaque année, et les grèves installer le chômage en permanence dans beaucoup d'usines.

En Angleterre, les sociétés de consommation ont un million de familles. En France les ouvriers ne comprennent pas encore que ces sociétés leur procurent la vie à bon marché.

Le salaire moyen

Comment assurer à l'ouvrier le salaire suffisant pour vivre ? On a proposé d'établir un *minimum de salaire*. Ce qui revient à dire : tous les patrons seront obligés de payer au moins telle somme. Le patron forcé par la loi de donner au moins 4 fr. ou 4 fr. 50 par jour à tous ses ouvriers, préviendra les malades, les vieillards et les petits ouvriers qui ne produisent pas pour 4 fr. par jour.

Ensuite, pendant la morte saison il dira à son personnel (par exemple pour le tissage) :

« Vous travaillez sur deux métiers avec une moyenne de 4 fr. 75 par jour, je n'ai plus d'ouvrage ; je ne puis pas vous faire travailler sur un métier en vous payant le minimum de 4 fr. puisque vous ne pouvez me produire pour cette valeur et je ne puis accepter les Commissions d'articles d'alimentation pour vos métiers, qui, durant la morte-saison, vous faisaient gagner 2 fr. 75 environ par jour. Donc la loi du minimum de salaire me force à prévenir cent cinquante tisserands qui attendront à chaine deux ou trois mois ».

Oui ou non l'ouvrier aimerait-il mieux gagner encore une petite journée, quand les affaires vont mal ou attendre à chaine.

Il faut empêcher les salaires de descendre trop bas ; il faut que les salaires restent suffisants pour permettre à l'ouvrier de vivre en travaillant : C'est vrai.

Mais le minimum de salaire individuel va réduire la semaine de la moitié des ouvriers à *zéro* pendant la morte saison.

La vraie solution, aussi avantageuse pour les patrons que pour les ouvriers ce serait dans toutes les branches de l'industrie textile, si la chose est possible de fixer une *moyenne de minimum de salaire* pour l'ensemble de l'usine.

La moyenne minimum

Je m'explique. Au lieu de dire : En filature, tous les fileurs, tous les rattacheurs, les bacleurs devront gagner au moins cette somme chacun ». On dirait : « En filature, la moyenne des salaires des rattacheurs, des fileurs, des bacleurs ne doit pas descendre en dessous de telle somme pour toute l'usine. Un fileur pourra gagner plus qu'un autre, mais la *moyenne* devra atteindre au moins tel chiffre pour toute l'usine.

Je dis que cette moyenne minimum serait une garantie pour les patrons parce qu'un industriel qui paie des salaires plus bas que la moyenne, ruine par concurrence les autres patrons ; parce qu'il arrive à produire et à vendre meilleur marché qu'eux et souvent finit par se ruiner lui-même.

Ah, si les Conseils consultatifs du Travail existaient ! Depuis longtemps toutes ces questions seraient résolues.

Conclusion

Vous voulez, chers amis, augmenter votre salaire. Eh bien ! je vous conseille de fermer l'oreille aux conseils des meneurs politiciens qui prêchent la grève et sèment le désordre.

Dans l'état actuel des affaires, à Tourcoing, toute grève fera baisser nos salaires, parce qu'elle augmentera le chômage, si elle ne fait pas fermer des usines. Evitez donc les grèves, la plus grande source de misère pour l'ouvrier

Il y a encore, à Tourcoing, des usines où l'on gagne de quoi vivre. Les meneurs politiciens, vous le savez, veulent les mettre en grève chacune à leur tour. Organisez-vous pour lutter contre eux, sans cela bientôt, avec les impôts qui nous écrasent, aucun ouvrier ne gagnera plus de quoi vivre à Tourcoing.

Enfin, si vous avez encore un peu de liberté, sachez que vous la devez aux syndicats indépendants fédérés.

Sans notre Fédération tous les ouvriers de Tourcoing et de ses cantons, seraient aujourd'hui de gré ou de force embrigadés dans l'esclavage.

Marchons toujours de l'avant et redoublons de zèle et de dévouement et soyons fidèles à notre devise : « Paix, Travail, Liberté ».

Patronage de N.-D. de Lourdes. — Un ami nous écrit :

Dimanche dernier, a eu lieu la séance d'adieux donnée au dévoué et sympathique directeur, M l'abbé Roland, récemment transféré à la paroisse Sainte-Elisabeth, de Roubaix.

A midi, des agapes fraternelles réunissaient les membres de la commission, la section militaire Saint-Maurice et sa brillante fanfare de clairons et tambours, les délégués des patronages Saint-Christophe et de la Croix-Rouge.

A 4 h. 1/2, la salle des fêtes était envahie par la foule des membres honoraires et des bienfaiteurs de l'œuvre, accourus pour assister à cette séance de départ, dont le programme s'est déroulé avec une mise en scène, une originalité de décors, une fraicheur de costumes et un élan patriotique qui ont retenu leur attention jusqu'à 16 heures du soir.

Un morceau, qui ne figurait pas à la lettre d'invitation, a été l'arrivée des zouaves, tambour battant et clairon sonnant, qui sont venus avec leurs aînés de la section et les commissaires du patronage offrir au fondateur de leur groupe un superbe bronze d'art représentant Jeanne d'Arc et signé « Berthoz ».

M. Edouard Scheerpereel s'est fait l'interprète de l'œuvre tout entière, en retraçant à longs traits le travail accompli au patronage pendant les cinq années qu'y a passées M. l'abbé Roland, et en lui disant, avec ses plus vifs regrets, les vœux qu'il formulait pour le succès de son ministère.

La réponse du partant fut courte mais impressionnante. S'inspirant du sujet qu'on lui offrait comme souvenir de départ, il demanda aux membres du patronage de se grouper sous la bannière de Jeanne, la pieuse héroïne que Rome glorifie en ce moment ; la main dans la main avec leurs camarades des œuvres voisines, si cette fête décrète sur les lèvres : « Vive Labeur ». Après un compliment ému à tous ses commissaires et au groupe de Saint-Christophe dont les poses plastiques ont fait l'admiration de toute la salle, M. Roland a demandé à tous de donner pleine confiance et affectueuse sympathie, à M. l'abbé Chuffart, son rempla